



PREAVIS MUNICIPAL

Relatif à la demande d'un crédit de CHF 90'000 pour l'étude de l'assainissement des réseaux souterrains du secteur Petit Montborget – route d'Orges

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I. Préambule

Afin de suivre le plan des investissements de la législature 2021-2026, la Municipalité sollicite un crédit d'étude pour l'assainissement des réseaux souterrains du secteur Petit Montborget – route d'Orges.

Cette demande est une continuité des travaux d'assainissement réalisés en 2014-2015 et 2020-2021. Il s'agit de la dernière grande étape de séparatif pour les eaux claires et eaux usées.



II. Développement

Le rôle d'un séparatif consiste à séparer les eaux claires et les eaux usées.

Les eaux claires n'ont pas besoin de traitement car il s'agit de l'eau de pluie récoltée sur les toits, terrasses, routes ou toutes autres surfaces imperméables.

Les eaux usées correspondent aux eaux qui sortent d'un bâtiment à la suite d'une utilisation particulière (douche, machine à laver le linge ou la vaisselle, toilettes, etc.). Ces dernières doivent être traitées dans une station d'épuration avant de les renvoyer dans un cours d'eau ou dans un lac.

En 2018, la Municipalité a mandaté le bureau d'ingénieurs Perret-Gentil SA afin d'avoir une estimation des coûts des travaux pour la finalisation de la mise en séparatif du village. Cette analyse a englobé l'ensemble des travaux d'assainissement des différents réseaux souterrains de la commune (eaux claires/usées, eau potable, éclairage public). Elle a également permis de fixer un ordre de priorité. Les travaux ainsi que les montants indiqués sont basés, d'une part, sur le nombre de mètres restant à assainir et, d'autre part de l'expérience acquise suite aux travaux effectués précédemment. Ce document sert de fil rouge.

Une mise à jour des documents (plan synoptique et tableau d'estimation des coûts) a été demandée à la suite des derniers travaux de 2020-2021 réalisés dans le quartier « En Pierre ». Les étapes encore à réaliser et les coûts sont les suivants :

Etape 1 – Petit Montborget – route d'Orges : CHF 1'500'000¹ (pour 22 % de séparatif restant)

Etape 2 – Centre : CHF 820'000 (pour 3 % de séparatif restant)

Etape 3 – Pomélaz (Crolord) : CHF 330'000 (pour 8 % de séparatif restant)

Bien que les montants aient été adaptés au vu de la situation géopolitique et économique actuelle et de l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie (environ 15 %²), il s'agit d'une estimation. Les coûts peuvent par conséquent changer à l'issue d'une étude plus précise et des appels d'offre.

A ce jour, il reste environ 33% des travaux de mise en séparatif à réaliser. Il s'agit des collecteurs qui sont en unitaire. Cette étape du Petit Montborget – route d'Orges permettrait de réduire le pourcentage à 11 %.

L'étape du Centre représente un faible pourcentage en matière de mise en séparatif mais prend en compte les coûts liés au réaménagement de la place du village. Vu qu'il s'agit d'un projet comprenant également les aménagements de surface, le montant estimé est à prendre avec précaution. De plus certains travaux ont été déjà réalisés en 2021 sur la route du Cheminet (bouclage ESP et éclairage public).

III. Étude

Cette étude englobe les différentes prestations ordinaires nécessaires jusqu'aux appels d'offres (y compris). L'étude englobera non seulement la mise en séparatif (eaux claires / eaux usées), mais également l'eau potable, l'éclairage public et la route. Il est également attendu que Romande Energie et Swisscom soient approchés par le bureau d'ingénieur pour les inviter à indiquer les travaux à réaliser lors de l'assainissement des réseaux souterrains.

Les prestations se basent sur la norme SIA 103 : 2020 « Règlement concernant les prestations et honoraires des ingénieurs civils ».

Les phases SIA concernées sont les 31, 32, 33 et 41 :

¹ Ce montant comprend le présent crédit d'étude de CHF 90'000

² 10 % sur le génie civil et 30 à 50 % sur l'appareillage

- Avant-projet ;
- Projet de l'ouvrage ;
- Procédure de demande d'autorisation / dossier de mise à l'enquête ;
- Appel d'offres, comparaison des offres, propositions d'adjudication.

Prestation de tiers :

- Essais laboratoire routier ;
- Inspection télé-vidéo des collecteurs existants ;
- Autres.

Concernant le choix de la procédure pour les prestations de services selon les règles et principes du droit des marchés publics (cf. Guide romand pour les marchés publics - Annexe B1), la procédure de gré à gré serait possible au vu du montant. Il est toujours possible d'opter pour une procédure de rang supérieur, ce que la Municipalité a décidé de faire.

De ce fait, le choix du mandataire se basera sur une procédure sur invitation. La procédure se déroule actuellement, en parallèle du préavis.

IV. Incidences financières

Les travaux d'assainissement des réseaux souterrains du secteur Petit Montborget – route d'Orges entrent dans le cadre du plan d'investissement 2021 – 2026 présenté au Conseil général lors de la séance du 20 décembre 2021.

Le montant de CHF 90'000 peut être assumé par la bourse communale, sans avoir recours à l'emprunt.

Du fait du changement planifié du modèle comptable (MCH2), la Municipalité considère qu'il est approprié d'utiliser les fonds de réserve. Il est par conséquent proposé de procéder à un prélèvement par le « fonds pour investissements divers (fonds de réserve 2820.00³) » plutôt que de procéder à un amortissement linéaire.

Compte tenu du contexte actuel (situation géopolitique et économique avec une augmentation des prix des matières et de l'énergie), le montant présenté dans le plan d'investissement devrait être dépassé. La Municipalité suivra de près la situation pour décider des prochaines étapes.

V. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité de Giez propose au Conseil Général de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE GIEZ

- vu le préavis de la Municipalité 2022 / 15
- ouï le rapport de la Commission de Gestion-Finances
- considéré que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

³ Le fonds de réserve s'élève à CHF 480'577.40 au 31 décembre 2022. Le Conseil a déjà autorisé le prélèvement sur le fonds pour financer le remplacement des panneaux photovoltaïques de la Grange communale.

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à mandater un bureau d'ingénieurs afin de procéder à l'étude de l'assainissement des réseaux souterrains du secteur Petit Montborget – Route d'Orges ;
2. D'accorder un crédit de CHF 90'000 à cet effet ;
3. De financer cette dépense par les liquidités courantes de la bourse communale ou par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
4. D'utiliser le fonds de réserve du bilan 2820.00 « Fonds pour investissements divers ».

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 novembre 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

J.-F. Jeannin



La Secrétaire :

C. Pavid